

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
MGEN DE LA SAVOIE

mgen[★]

73

JANVIER 2017 / N° 37

ZOOM SUR

L'ESS

Economie
Sociale et
Solidaire



**Rencontre Mutuelle
pour les 70 ans de MGEN**
*Mieux connaître les médicaments :
leurs résultats attendus et fortuits*

*Mercredi 5 avril 2017 à 17h30
à la salle de la Forgerie à Cognin*

MGEN EST MEMBRE
DU GROUPE ISTYA,
PREMIÈRE UNION
MUTUALISTE DE FRANCE

groupe
istya
mutuelles, vraiment

3 **CONTRATS COLLECTIFS**
Istya Collectives

4 **PRÉVENTION**
Les actions de prévention
et de promotion de la
santé d'MGEN73

8 **RELATION ADHÉRENTS**
Engagement qualité :
certification AFNOR



PARTICIPONS AU DÉBAT SOCIAL !

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Une nouvelle année est toujours l'occasion de faire le bilan des actions passées et de prévoir les actions à venir.

Il y a 70 ans des militants syndicaux courageux et visionnaires créaient la MGEN avec un très haut niveau de solidarité. Il s'agissait surtout de permettre à tous et particulièrement aux plus fragiles de faire face aux aléas de la vie.

Depuis, des générations de militants engagés ont fait vivre et évoluer la MGEN, contraints par les réglementations et les désengagements de l'Etat, avec une vision à long terme de la protection nécessaire des mutualistes. Ils ont ainsi créé un acteur global de santé, solide et reconnu par tous pour son haut niveau de redistribution.

Ces dernières années ont été particulièrement nourries d'innovations au service des mutualistes et nous pouvons tous être fiers d'être adhérents MGEN.

Une telle construction ne peut se satisfaire des brillants acquis du passé et doit en permanence innover pour se conformer aux nouvelles données économiques et politiques et répondre aux attentes des mutualistes. Elle doit surtout rester en plein accord avec l'esprit mutualiste né il y a 70 ans. L'année 2017 sera donc encore très riche en nouveautés attendues par nos adhérents. 2017 est une année d'élections nationales ; nous ne manquerons pas d'interroger les candidats sur leur vision de la protection sociale qui ne doit pas passer au second plan des décisions politico-économiques et vous invitons à vous exprimer sur le site participatif placedelasante.fr de la Mutualité Française.

Nous vous souhaitons une très belle année en bonne santé.

LES PRÉSIDENTS DES SECTIONS MGEN DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Contrats collectifs 3

- Istya Collectives

Prévention 4-5

- Les actions de prévention et de promotion de la santé d'MGEN73

Pages régionales 6-8

- Débats citoyens
- La parole à Armand Rosenberg, Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- Engagement qualité : certification AFNOR

Facturation de la chambre particulière : dans tous les cas ?

Un établissement ne doit facturer la chambre particulière que si celle-ci a été expressément demandée par le patient. Un patient qui séjourne dans une chambre particulière faute d'autre place ou sur prescription médicale n'a pas à s'acquitter de cette prestation.



BULLETIN MGEN SAVOIE
MGEN Savoie - 116, avenue du Grand Ariétaz -
73079 Chambéry Cédex 9

Tél. : 3676 • Fax : 04 79 62 19 39

Internet et courriel : www.mgen.fr

(formulaire de contact sur la page départementale de la section de Savoie)

Accueil de 9h à 17h (sauf mardi : ouverture à 10h).



Ont participé à la rédaction de ce bulletin : l'équipe de direction et les membres de la commission communication - **Directeur de la Publication** : le Président - **Routage** : atelier protégé LMDES - **Conception/Impression** : Kalistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN en cours



Vous pouvez nous suivre sur Twitter
@MGENSavoie



C'EST QUOI UN REMBOURSEMENT D'UNE MUTUELLE DE 100% TC, 200% BR SÉCURITÉ SOCIALE ?

La Sécurité sociale a défini pour chaque acte médical un tarif de convention (TC) ou base de remboursement (BR). Le tarif de convention sert de base de calcul à vos remboursements Sécurité Sociale. La Sécurité Sociale applique un pourcentage sur chaque tarif de convention pour déterminer son montant de remboursement. A ce stade reste à la charge du patient le ticket modérateur. Il est donc indispensable d'avoir souscrit à une complémentaire santé pour bénéficier du remboursement des frais de santé non pris en charge par la Sécurité Sociale.

Une prise en charge mutuelle à 100% signifie-t-elle un remboursement intégral dans tous les cas ? Non.

Lorsqu'une mutuelle propose un remboursement de 100%, cela signifie qu'elle complète à hauteur de 100% du tarif de convention

(TC) la part Sécurité Sociale. Or, il arrive souvent que le tarif pratiqué par le professionnel de santé soit bien supérieur au tarif conventionnel.

Exemple d'une paire de lunettes :

Pour un adulte, la base de remboursement Sécurité Sociale varie de 7,42 € (2,84 € pour la monture et 4,58 € pour les verres) à 51,92 € (2,84 € pour la monture et 49,08 € pour les verres). Sur ce tarif, la Sécurité Sociale rembourse 60 %, soit de 4,45 € à 31,15 €.

Une étude de l'Assurance maladie montre qu'en 2014, le prix moyen pour un équipement avec verres unifocaux était de 316 € (et même 613 € pour une paire de lunettes avec des verres progressifs). Sans une bonne complémentaire santé, le reste à charge peut donc être très important.

Contrats collectifs obligatoires un réflexe : MGEN !



Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les employeurs privés doivent proposer à leurs salariés une couverture collective santé. Vous êtes président, administrateur, militant, salarié d'une association, d'une coopérative... ou tout simplement par le biais de votre entourage, vous connaissez une entreprise qui cherche un opérateur santé pour couvrir ses collaborateurs. Dans le cadre de l'Union de mutuelles Istya, MGEN a une solution adaptée à chaque structure.

MGEN ET LE COLLECTIF : UNE HISTOIRE RÉCENTE ?

Le collectif au sein de MGEN est né en 2008 d'une première volonté visant à répondre aux structures connues de notre réseau militant qui nous sollicitaient dans le cadre d'une couverture collective santé à adhésion facultative. Ces structures étaient pour la plupart des associations de notre champ affinitaire ou plus globalement du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire.

En 2013, avec l'intégration de la MOCEN (Mutuelle des Œuvres Corporatives de l'Éducation Nationale), des salariés d'autres structures telles les Francas, les Ligues de l'Enseignement mais aussi des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) et APAJH (Associations Pour les Adultes et Jeunes Handicapés) sont devenus adhérents du groupe MGEN.

En 2016, MGEN participe au lancement de Istya Collectives pour accompagner au plus près toutes les structures impactées par l'ANI (Accord National Interprofessionnel)



et dans l'obligation de proposer au 1^{er} janvier 2016 et de financer à hauteur de 50 % minimum une couverture santé à leurs salariés.

POURQUOI OPTER POUR ISTYA COLLECTIVES ET MGEN ?

Nous proposons :

- ▶ Des offres dédiées aux associations et structures dont les activités relèvent des milieux du handicap, du sport, de l'hospitalisation privée à but non lucratif, de l'animation, du spectacle et des services à domicile.
- ▶ Une offre modulaire pour les autres entités et des études sur-mesure pour les plus grandes structures.

Nous avons choisi d'inclure dans toutes nos offres une action sociale gérée au sein même de nos sections départementales MGEN. C'est ainsi que nous savons être présents auprès des salariés en situation de fragilité.

Nos couvertures ont la particularité de faire profiter des réseaux de soins optique (Optistya) et audioprothèse (Audistya) avec l'avantage du tiers payant et un large choix d'équipements de qualité à tarif négocié permettant d'optimiser le reste à charge. Pour certaines structures, nous proposons des adhésions en ligne facilitant les démarches pour l'employeur et ses salariés.

Notre présence dans chaque département nous permet une plus grande proximité avec les structures et les salariés de celles-ci.

Enfin, MGEN est un des opérateurs ayant fait le choix de commercialiser son offre à un prix juste tenant compte notamment du secteur, de l'âge moyen des salariés et de la couverture choisie. Notre ambition est de proposer des tarifs attractifs tout en garantissant l'équilibre des résultats afin de ne pas augmenter brutalement les cotisations d'une année sur l'autre.

Alors n'hésitez pas ! Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter nos conseillers Istya Collectives :

En savoir plus

- ▶ Francis DEBERNARDI
francis.debernardi@istyacollectives.fr
07 88 00 54 64
- ▶ Frédéric BEAUDERON,
délégué MGEN, référent contrats collectifs sur
la région Rhône-Alpes fbeauderon@mgen.fr
04 79 69 77 96

Contrats obligatoires vous dites ?

Le Code de la Sécurité sociale (articles L.911-7 et suivants et D.911-2 et suivants) a défini des dispenses d'affiliation de droit communes à tous les contrats collectifs obligatoires. Les adhérents MGEN couverts par une offre référencée ou labellisée peuvent se dispenser d'adhérer à un contrat collectif obligatoire.

Les actions de prévention et de

➤ réalisées par MGEN 73 au cours du dernier trimestre 2016



Bouger sur prescription en partenariat avec Ecomobilité Savoie : des ateliers vélo école pour nos adhérents.



Octobre Rose 2016 : remise de maillot MGEN à l'association 3S au moment du départ pour un nouveau périple *À la mer à vélo*.



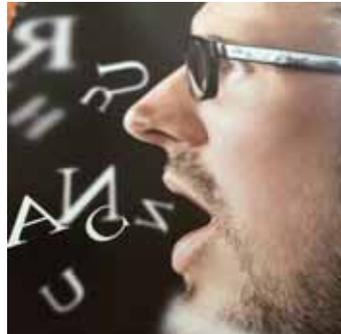
MGEN, partenaire de **la Semaine Bleue** à St Michel de Maurienne avec des ateliers intergénérationnels animés avec l'UFOLEP.



Bien être actif ou la pratique d'activités physiques en famille et dans la bonne humeur !



Bien Vieillir Ensemble à l'aide des objets connectés : MGEN a présenté des outils d'avenir au colloque de la CPAM.



Préserver sa voix, en maîtriser les usages : suite à la journée Voix du 12 octobre, un atelier vocal s'est tenu à Chambéry.



Bien connaître les règles et **les risques de la route** : un enjeu pour les jeunes et les seniors. Journées organisées avec la Fondation de la Route.



« **L'estime de soi** », le 21 novembre à Bourg Saint Maurice. 3^e conférence animée par Carole Vanel dans le cadre du partenariat avec les St Exupériens et la cité scolaire.



promotion de la santé

➤ programmées en 2017

PRÉVENTION SOLAIRE

MGEN animera pour une école d'Ugine et aux côtés des animatrices de la MfRA, des ateliers pour sensibiliser les enfants aux bienfaits mais aussi aux risques de l'exposition au soleil.



SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

MGEN participera à la conférence « Santé mentale et travail en Savoie » le 15 mars 2017 à l'amphithéâtre de l'Université Savoie Mont Blanc, rue Marcoz à Chambéry, à partir de 17h30.



DÉPISTAGE AUDIO

Comme chaque année, des journées de dépistage vous sont proposées à l'occasion de la journée de l'audition 2017, en partenariat avec la Mutualité Française Rhône Alpes (MfRA). Elles se tiendront les 7, 8 et 9 mars prochains.

- 7 mars à Moûtiers,
- 8 mars à Saint Jean de Maurienne,
- 9 mars à Chambéry (locaux MGEN).

Prenez rendez-vous au 04 78 41 22 50 ou par mail : contact_prevention@mfra.fr

Pour mémoire, Mgen organise ou promeut des actions de prévention et de promotion de la santé pour différents publics :

- ✓ Ses adhérents,
- ✓ Les agents de certains ministères en particulier avec le réseau PAS
- ✓ Le public scolaire



Débats citoyens

les tables rondes de la 4^e édition 2016-2017 en Auvergne Rhône-Alpes



Brigitte Thévenod, professeure et une élève du lycée Pravaz de Pont de Beauvoisin en mars 2016, lors d'une table ronde consacrée à l'économie sociale et solidaire, à laquelle participait le correspondant régional de L'ESPER.

Brigitte Thévenod est engagée dans « Mon ESS à l'École » cette année, après avoir créé, avec ses collègues, une mini entreprise en ÉSS en 2015-2016 (Projet Euréka).

plus d'infos...

<http://www.elycee.rhonealpes.fr/debats-citoyens-en-auvergne-rhone-alpes/les-tables-rondes-par-themes>

MGEN participe avec l'ESPER à l'expérimentation Mon ESS à l'École

« Mon entreprise sociale et solidaire à l'École » propose aux équipes éducatives de collège et lycée et à leurs élèves de vivre et expérimenter l'Économie Sociale et Solidaire et ses valeurs, par la pratique.

Quelques semaines durant, ils vont parcourir toutes les étapes de création d'un projet entrepreneurial en ESS, de la définition de son utilité sociale à la production d'un bien ou d'un service. Un dispositif (livret pédagogique et personnes ressources) accompagne l'expérimentation des projets en classe, démarrée dès la rentrée 2016, sur cinq régions pilotes : la Bretagne, Poitou-Charentes, le Limousin, Rhône Alpes et l'académie de Créteil.

En Rhône-Alpes 6 établissements sont engagés :

Lycées Quinet et Carriat de Bourg en Bresse ;
Maison familiale Rurale de Péronnas (01) ;
Lycée Pravaz de Pont de Beauvoisin (38) ;

Lycée Mimard de St Etienne (42) ;
Collège H. Bordeaux de Cognin (73).

2 établissements réfléchissent à leur engagement au moment où ces lignes sont écrites : École des pupilles de l'air à Montbonnot (38) ; Collège de Feurs (42).

Mini associations ou mini coopératives, les projets sont divers : création d'un média collaboratif à Cognin ; projets menés autour du recyclage à Bourg, Pont de Beauvoisin ou St Etienne ; ou encore création d'une coopérative de vente de produits agricoles locaux par une autre classe à Péronnas.

Vous êtes membres d'une équipe éducative et souhaitez faire participer vos élèves ? Contactez : monessalecole@lesper.fr, 01 40 47 24 18.

plus d'infos...

• www.monessalecole.fr



Portée depuis 14 ans par l'OCCE et Coop FR et rejointe en 2017 par l'ESPER, la Semaine de la Coopération à l'École devient la « Semaine de l'ESS à l'École » (SÉSSÉ) et vise à promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à l'École.

De la maternelle au lycée, dans tous les territoires français, cette action permettra aux élèves d'explorer les principes fondamentaux qui orientent cette logique socio-économique, notamment par la rencontre avec les professionnels de ce secteur.

La Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École vise à recenser les réflexions des classes au niveau national, via les outils numériques.

Elle se déroulera **du 13 au 20 mars 2017**.

Participez, faites participer vos élèves.

plus d'infos...

• www.semaineesscole.coop



Ressourc'ESS est un portail web de l'ESPER qui mutualise les ressources pédagogiques sur l'ESS dédiées aux équipes éducatives. Toutes sont en accès libre.

Il facilite la compréhension de l'ESS en apportant des ressources d'autoformation, et propose des ressources adaptées selon le niveau d'enseignement ainsi que les disciplines.

plus d'infos...

• www.ressourcess.fr

La parole à Armand Rosenberg

Président de la Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire

Armand Rosenberg a bien voulu nous consacrer une longue interview, dont voici la première partie. Nous poursuivrons, en l'actualisant, dans un prochain numéro.

► **Président de la CRESS, en quoi cela consiste-t-il ?**

Président, c'est un enjeu : organiser le travail entre des gens qui partagent une certaine vision du monde, celle de l'économie sociale et solidaire et les engagements de l'ÉSS. Mais qui, en dehors de ça, ont des buts extrêmement différents. Entre une entreprise de la Mutualité qui s'occupe de santé ou d'assurance et une association de solidarité, il y a des points communs, mais aussi une réalité du quotidien très différente.

Quand on croise tout ça et qu'on mélange avec une entreprise industrielle en SCOP, on se rend compte qu'il y a une diversité incroyable. Si on ajoute du tourisme social, une pincée de logement social...

► **Pour résumer...**

Le métier de Président, c'est de valoriser des dynamiques collectives entre tous ces gens-là et le métier de la CRESS, c'est de mettre en valeur ce qu'il y a de commun entre ces acteurs, pour montrer qu'on peut faire de l'économie autrement, que l'entrepreneuriat peut être une réalité collective, que les sociétés de personnes sont, dans certaines circonstances, plus pertinentes que les sociétés de capitaux.

► **Par exemple ?**

Par exemple, en montrant qu'une structure petite enfance portée par une entreprise de l'ÉSS, qu'elle soit mutualiste, associative ou coopérative, ce n'est pas la même chose que l'accueil du jeune enfant dans une collectivité ou dans un grand réseau d'une société à capital, même si ces

dernières font bien leur travail. Les objectifs ne sont pas les mêmes.

► **Les sociétés de personnes sont-elles plus performantes que les sociétés de capitaux ?**

La société à capital, quand on a besoin de capitaliser rapidement et, pour ça, de distribuer des excédents à ceux qui ont apporté du capital, c'est formidable.

Quand l'enjeu c'est de rassembler des gens, pour qu'ils produisent des choses qui leur sont utiles, une société de personnes c'est formidable.

Il faut juste faire des choix qui peuvent être, à certains moments, idéologiques, mais qui doivent aussi être pragmatiques.

Quand on parle de santé et d'investissements publics dans la santé, c'est quand même intéressant de se dire qu'on peut avoir des opérateurs majeurs – par exemple le Médipole de Lyon, 150 millions d'euros, un des plus beaux centres hospitaliers privés d'Europe, avec une démarche à la fois industriellement hyper pointue et en référence permanente aux valeurs mutualistes. Pour la circonstance, les investissements de l'acteur public ne généreront pas des bénéfices privés puisque l'ensemble de l'argent sera réutilisé pour l'ensemble des assurés sociaux. Je trouve ça intéressant.

Si d'autres veulent faire de la médecine libérale, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas mon système de valeurs !

► **Valeurs... Tu peux répréciser ?**

Un des points communs dans l'ÉSS, c'est de considérer que la rémunération de l'argent n'est pas un enjeu. La non-lucrativité ou la lucrativité limi-

tée est un point commun porté par des acteurs politiques majeurs, de gauche comme de droite.

En 2008, crise financière. N. Sarkozy, Président de la République, dit : « On ne fera plus de l'économie comme avant ». 2012, F. Hollande, candidat, déclare : « L'ennemi, c'est la finance ». Quand je dis ça, je me moque de savoir qui est de gauche, qui est de droite, je ne juge pas l'action qui a été portée. Je considère qu'il y a un mouvement de fond sur le plan économique qui consiste à dire que l'enjeu ce n'est pas de rémunérer le capital, c'est d'assurer le fonctionnement d'une économie au service des personnes pour lesquelles elle travaille. Voilà une valeur fondamentale de l'ÉSS.

Le fait que ces personnes participent aux décisions qui les concernent, en étant dans les conseils d'administration des mutuelles, des associations ou des coopératives, en étant présent au capital de leur propre entreprise quand il s'agit de SCOP, là est une autre valeur de l'ÉSS. Ce sont d'ailleurs des obligations statutaires.

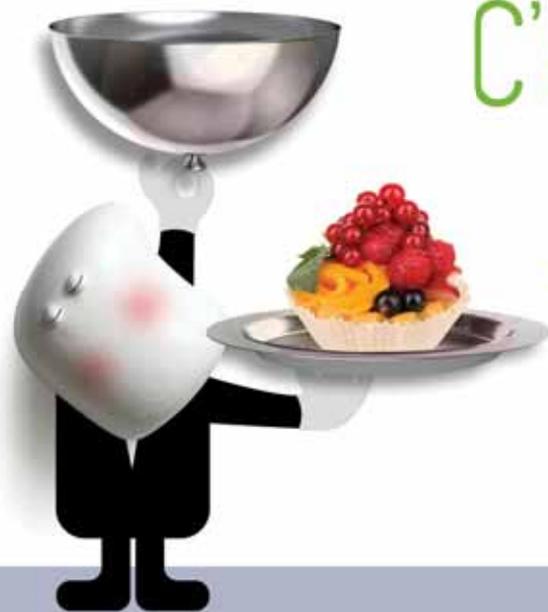
Je vis dans un milieu assez entrepreneurial. Je rencontre beaucoup de patrons de PME qui ont de vraies valeurs sociales, sauf que ce n'est pas la même chose d'avoir des valeurs sociales et d'avoir une organisation statutaire qui oblige en permanence à faire retour de l'argent produit à ceux à qui est destiné le service et pas à celui qui est le patron de l'entreprise.

À suivre...

Propos recueillis
par Jean-Claude Péron, Mgen de l'Ain



BIEN FAIRE C'EST SATISFAIRE



NOS 10 ENGAGEMENTS DE SERVICE

- 1 **Vous bénéficiez d'une prise de contact facilitée :**
En agence, vous êtes accueilli par un **conseiller disponible**, et vous disposez d'un **numéro unique**⁽¹⁾ pour joindre un conseiller spécialisé.
- 2 Nous communiquons les modifications, les évolutions et les nouveautés liées à votre contrat **sur notre site Internet et dans nos publications**.
- 3 **Vous pouvez consulter vos remboursements et contrats**, gérer vos données personnelles et adresser vos demandes sur votre espace personnel Internet.
- 4 Nous vous adressons les documents justificatifs de l'adhésion à votre complémentaire santé **sous 10 jours**⁽²⁾.
- 5 Nous procédons à **vos remboursements santé en 48h**⁽³⁾ si vous utilisez votre carte Vitale.
- 6 Nous apportons **une réponse immédiate**⁽⁴⁾ à toute demande de souscription d'assurance de prêt, réalisée lors d'un rendez-vous dans un de nos points d'accueil.
- 7 Nous réalisons **une étude personnalisée de vos prises en charge en 9 jours**⁽⁵⁾ pour les soins dentaires et l'hospitalisation⁽⁵⁾, et en temps réel dans le réseau optique agréé.
- 8 Nous mettons à votre disposition **un réseau de professionnels de santé conventionnés ou agréés** pour une meilleure maîtrise de vos dépenses.
- 9 **Nous répondons sous 12 jours**⁽²⁾ à vos demandes de clarification et/ou réclamations.
- 10 **Nous évaluons annuellement votre satisfaction.**